




Modification de l'acte VAC

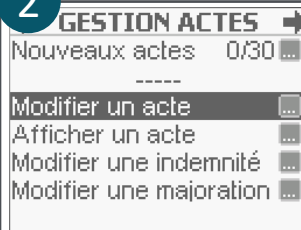
Dans le cadre de l'application de la FR214 pour la vaccination du COVID-19

1



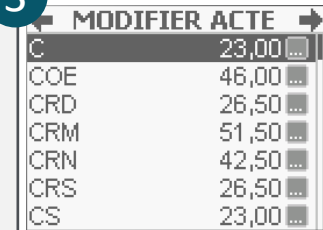
Sur l'écran d'accueil du **VITAL'ACT-3S**, appuyez sur le bouton « ■■■ ». Sélectionnez dans le menu « **Gestion actes** » à l'aide la **touche droite**.

2



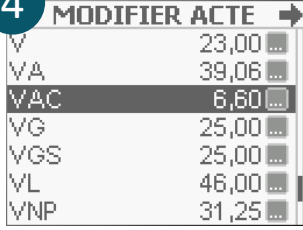
Sélectionnez « **modifier un acte** » appuyez sur la touche « ■■■ ».

3



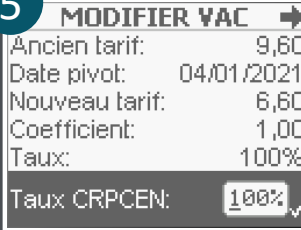
Sélectionnez l'acte à modifier (**VAC**) soit via les **touches Haut et Bas** soit via le clavier alphanumérique.

4



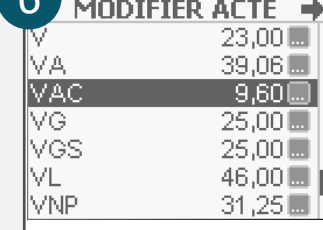
Appuyez sur la **touche centrale** pour modifier l'acte.

5



Renseignez la date pivot et le nouveau tarif ou tout autre élément de l'acte si besoin puis appuyez sur la **touche verte**.

6



Vous pouvez dès à présent facturer l'acte avec ces nouvelles modifications.

Vous pouvez retrouver les guides de facturation de ces nouvelles consultations auprès de votre conseiller informatique CPAM.

- ☑ La manipulation de modification de l'acte n'est pas nécessaire pour les TLA en version 4.10.
- ☑ Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.
- ☑ La FR214 prévoit l'utilisation de l'acte VAC déjà présent dans les versions TLA 3.3x. La modification de cet acte est nécessaire pour appliquer cette FR214.